PLAN DE PARC

Charte 2009 - 2021

Plan - 1 sur 2 - Version validée par le décret n°2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du parc naturel régional du Queyras

Parc naturel régional du Queyras

POUR UN NOUVEAU PARC
Biosphère, Ecotourisme et agriculture durable :
Queyras, Haute montagne exemplaire

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hautes Alpes Conseil Général

Avertissement:
Le Plan de Parc est une vision synthétique du territoire du Parc naturel régional du Queyras, traduisant les enjeux de patrimoine humain, naturel, culturel et paysager face aux perspectives d'évolution et à la mise en pratique des missions d'aménagement, de protection, de gestion, de développement socio-économique, d'animation, d'information, d'éducation et d'expérimentation.
C'est un document d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs du territoire pour la période 2009 - 2021. C'est un document de référence.
Sa compréhension nécessite une lecture conjointe du rapport de la Charte.

Parc naturel régional du Queyras - 2009 - 2021 - LEGENDE PLAN

La charte d'engagement | Informations géographiques | Programme d'Actions

Entretenir la vie, la biodiversité et nos paysages *(Article n° 6)*

Assurer un suivi de l'évolution des espèces et des milieux *(Carte page 9)*

- *Station d'une espèce animale ou végétale rarissime* — Assurer un suivi des espèces rares et endémiques et de leur écosystème
- *Corridor écologique majeur* — Maintenir les fonctionnalités des corridors écologiques majeurs
- *Emprise des enjeux agro-sylvo-pastoraux* — Maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique assurant les capacités de renouvellement des milieux

Elaborer un schéma des circulations autorisées commun à toutes les communes *(Carte page 10)*

- *Axe de pénétration dans le milieu naturel* / *Axe de pénétration réglementé dans le milieu naturel* — Faire un schéma réglementaire des circulations autorisées

Assurer une gestion exemplaire des sites faisant l'objet de classement ou justifiant une qualité emblématique *(Cartes page 11 et 29)*

- *(Cartes page 11)* — *Réserve nationale Ristolas - Mont Viso / Arrêté de protection de biotope (Marais de Bouchouse)*; *Réserves communales de chasse et de faune sauvage / Réserve d'initiative municipale du Val d'Escreins*; *Sites de la directive habitat / Sites de la directive oiseaux*
- *Territoire potentiellement concerné par la réserve de biosphère* — Proposer un projet à soumettre à l' UNESCO *(Programme Man and Biosphere)*

L'eau en haute montagne, protéger la vie *(Article n°7)*

Conserver un haut niveau de protection des risques de crues et rétablir la fonctionnalité du milieu torrentiel *(Carte page13)*

- *Sites vulnérables au risque crue* — Prévenir le risque crue pour la protection des personnes et des biens
- *Ripisylves* — Gérer les ripisylves en prenant en compte les risques liés aux crues
- *Espace de régulation* — Préserver ces espaces pour le transport solide
- *Canaux d'irrigation* — Entretenir et/ou rénover des canaux d'irrigation afin de maintenir leurs usages et leurs fonctions écologique et culturelle

Veiller à la qualité et la disponibilité des eaux *(Carte page14)*

- *Réseau hydrographique* — Restaurer le bon état et le bonpotentiel de l'eau conformément aux objectifs SDAGE 2015, 2021
- *Sites de captage* — Protéger les captages d'eau potable
- *Zones humides d'altitude et adoux* — Améliorer la connaissance des zones humides afin d'y réaliser des mesures adaptées

Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie *(Article n°8)*

Renforcer l'agriculture et protéger les alpages *(Carte page17)*

- *Emprise des alpages* — Aménager les alpages et élaborer une convention d'exploitation pour chacun d'entre eux
- *Emprise des pelouses et prairies* — Conserver la valeur patrimoniale des cortèges floristiques et le potentiel fourrager et apicole
- *Espace de définition des Zones Agricoles Protégées* — Créer dans les 10 ans, au moins une Zone Agricole Protégée par commune

La forêt, le bois, source d'énergie et de vie *(Article n°9)*

Etablir un plan de gestion des massifs forestiers *(Carte page21)*

- *Emprise du massif forestier* — Réaliser un inventaire forestier
- *Complexes écologiques particuliers* — Protéger et valoriser les complexes écologiques particuliers

Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs *(Article n°10)*

Créer une véritable offre d'éco tourisme *(Carte page23)*

- *Itinéraires de bouts de vallée* — Mettre en place des transports collectifs, permettre d'oublier la voiture et réduire les émissions de CO2
- *Sites remarquables / Musées* — Réaliser un schéma d'interprétation du territoire, mettre en réseau les équipements culturels
- *Sites archéologiques et paléontologiques majeurs* — Mettre en oeuvre un système d'inventaire et de mise en valeur des sites archéologiques ou paléontologiques majeurs

Elaborer un schéma des sentiers *(Carte page 24 - droite)*

- *Sentiers de randonnée* — Hiérarchiser les axes de pénétration en randonnée et re valoriser le GR58

Structurer les produits touristiques de pleine nature en veillant a la minimisation de leurs impacts sur les milieux *(Carte page 24 - gauche)*

- *Emprise du ski alpin et nordique* — Développer des nouveaux produits à partir du ski alpin sans accroître l'emprise des domaines
- *Site de production de neige artificielle* — Stopper les programmes d'enneigement artificiel au niveau actuel d'équipement ou des projets engagés
- *Principaux axes d'impacts du ski de randonnée* — Structurer la pratique du ski de randonnée en minimisant son impact sur les milieux
- *Sites sur lesquels l'activité "ski" s'est arrêtée ou réduite* — Réhabiliter les domaines skiables
- *Infrastructures et sites d'activités de pleine nature* — Etre site expérimental pour le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Assurer un accueil de qualité et prévenir les risques d'impact de la fréquentation *(Carte page 25)*

- *Principaux points de concentration critique* / *Auréole de diffusion* — Evaluer les impacts environnementaux des activités
- *Principaux dispositifs d'accueil, d'information et de sensibilisation aux entrées du Parc* — Créer la maison de l'éco tourisme du Queyras et requalifier les points d'information du Parc

Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages *(Article n°11)*

Diversifier nos activités, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, favoriser le maintien des entreprises existantes *(Carte page27)*

- *Zone artisanale, commerce et bâti d'entreprise* — Unifier la taxe professionnelle, répartir les activités sur le territoire, réhabiliter les zones artisanales

Préparer la vie de demain : maîtriser notre urbanisme *(Article n°12)*

Renforcer les PLU, réduire le mitage urbain, proscrire l'etalement urbain *(Carte page29)*

- *Centre ancien* — Réhabiliter et mettre en valeur les centres anciens
- *Bâti diffus* — Mettre en valeur le paysage bâti en limitant l'impact des constructions diffuses

Améliorer les aménagements et infrastructures *(Carte page 30)*

- *Itinéraire potentiel d'aménagement cyclotouristique* — Aménager des itinéraires
- *Grand col : Site emblématique* — Réhabiliter et valoriser les grands cols (Opérations grands sites)

Limites administratives / Relief / Orographie
Réseau hydrographique

- Limite d'Etat
- Limite de département
- Limite de communes
- Limite du périmètre d'étude
- Limite du périmètre classé
- 3841 m — Sommet *(altitude en mètres)*
- Torrent
- Mont - Dauphin — Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

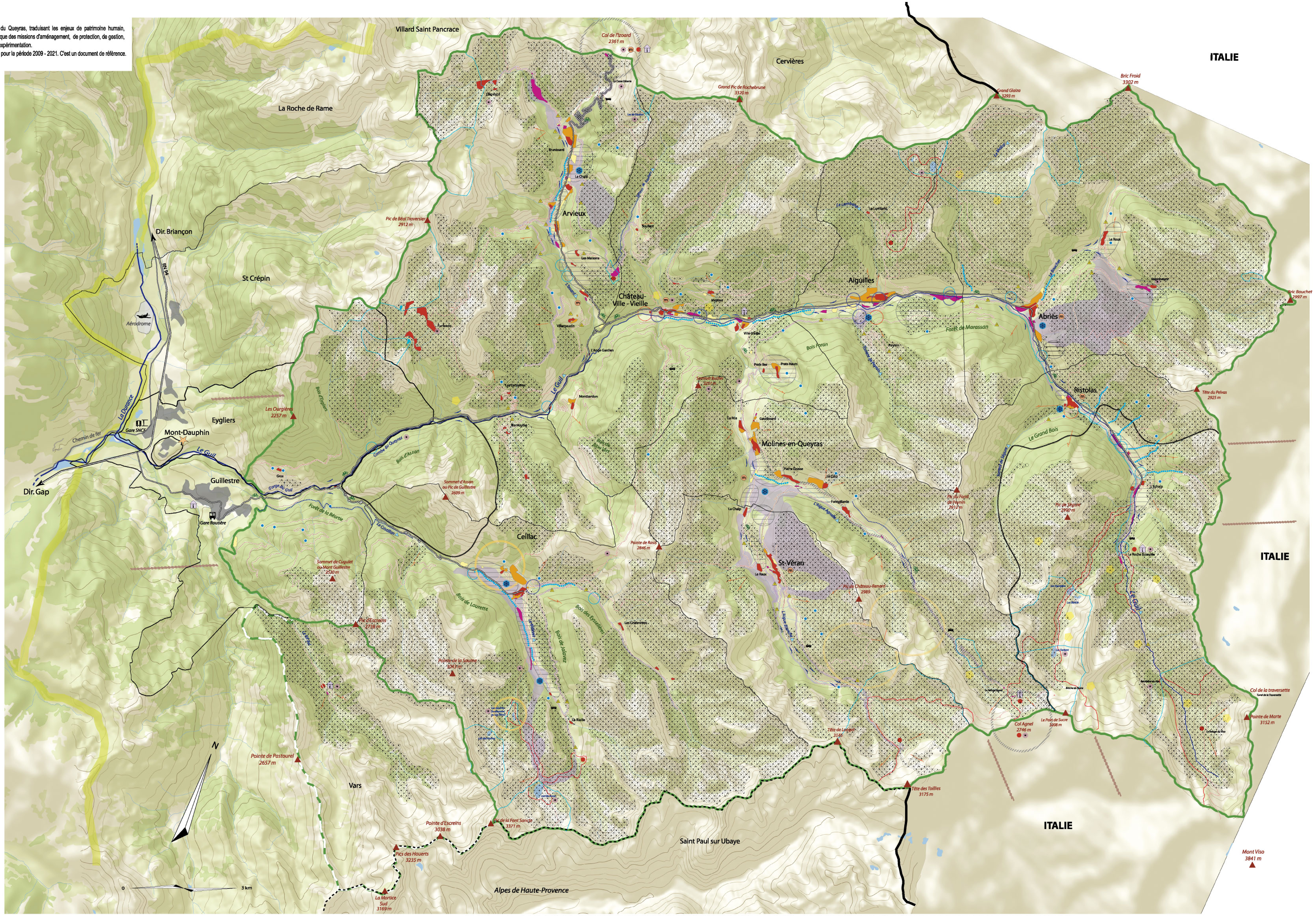

Carte réalisée à partir des bases de données IGN - Tous droits réservés, copie et reproduction interdite / Sources : PNRQ - DIREN PACA - IGN - CRIGE Paca - CG05 - DRAC - Région PACA - Les communes du territoire / Réalisation : Parc naturel régional du Queyras - 2008, - Tous droits réservés, copie et reproduction interdite - Conception et réalisation du fond de plan : Latitude-cartagène